

## Procès-Verbal Conseil Municipal du 14 avril 2026

NOMS	Présents	Excusé	Pouvoir
BASTOUL Caroline	X		
LACOUR Pascal		X	RENOUD Anthony
MARTIN Morgane		X	
MOLINA Maryline		X	SANDRON Joël
MOLLARD Franck	X		
NEGRI Céline		X	Stéphanie VERNERET
RENOUD Anthony	X		
SANDRON Joël	X		
SPINLER Thierry	X		
VERNERET Stéphanie	X		
VERNOUX Laurence	X		

**Secrétaire de Séance** : Laurence VERNOUX

**Ordre du jour** :

- Travaux mairie
- CCAS

<b>Travaux Mairie</b>
-----------------------

**D2026 04 012**

Mme le Maire informe dans le cadre du marché de travaux qu'il a été oublié 5 dauphins (descente d'eau pluviale).

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise Certif en charge de la peinture de ces dauphins pour un total de 250€ HT.

**Le Conseil approuve, à l'unanimité ce devis de 250 € HT.**

## CCAS dissolution

**D2026 04 013**

Mme le Maire expose au Conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal de l'action sociale est obligatoire dans toutes les communes de 1500 habitants et plus.  
Il est désormais facultatif dans toutes les communes de moins de 1500 habitants.

Le CCAS est un budget annexe pour la gestion de l'action sociale, ce budget est en général utilisé comptablement à hauteur de deux dépenses par an, le repas de fin d'année et les colis.

Depuis la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, il est possible de dissoudre le CCAS et de le réintégrer au budget principal.

Mme le Maire propose de rattacher ce budget annexe au budget principal et de créer une commission sociale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la dissolution du CCAS et la création d'une commission sociale.

### **Prochain Conseil municipal le 20/05/2026**

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire clôt la séance à 19h15.

La Secrétaire

Laurence VERNOUX



Fait à Sainte-Olive

Le Maire

Caroline BASTOUL

